



Déclaration liminaire

CDEN 1^{er} degré 11 septembre 2020

Mesdames et Messieurs les membres du CDEN de Haute-Garonne,

Avant d'évoquer la carte scolaire du 1^{er} degré, nous aimerions aborder la rentrée scolaire d'un point de vue sanitaire et parler du 2nd degré.

La FCPE 31 demande la gratuité des masques, pour que les familles n'économisent pas sur la qualité de ces masques en fonction de leur budget, et demande que l'Éducation Nationale propose rapidement un ou des modèle (s) de masque (s) adapté(s) au stade de croissance de l'élève et aux conditions spécifiques que sont leurs journées (journée de classe, demi-pension, internat, etc.) afin qu'ils puissent étudier dans des conditions optimales.

En effet, des parents nous remontent que leurs enfants se cachent pour pouvoir respirer.

Nous nous réjouissons que des masques transparents puissent être distribués aux enseignants d'élèves sourds et malentendants et aux enseignants de maternelle. Nous demandons que cela se généralise aux situations où la lecture labiale est nécessaire.

Concernant la mise en pratique du protocole sanitaire, les retours des parents ne sont pas bons et l'arrivée des maladies automnales présage une multitude de quarantaines et de classes fermées, avec les mêmes conséquences sur le décrochage scolaire et des situations individuelles compliquées pour les enfants.

En effet, il se dessine un protocole sanitaire par école et par établissement. Ici, un certificat médical est nécessaire au retour d'un élève suspecté d'avoir la Covid, là toute une fratrie doit rester chez elle si un seul est suspecté, ailleurs non. Les situations aberrantes se multiplient, un parent doit récupérer son enfant pour un mal de tête, qui disparaissant après quelques heures, ne permet pas la consultation chez un médecin débordé car le symptôme a disparu, et finalement ne permet pas la délivrance du certificat médical. En attendant les élèves sont éloignés de l'école et les parents ne peuvent faire face à leurs obligations professionnelles.

Tout ceci va à l'encontre de l'objectif fixé par M. le Recteur pour le 1^{er} trimestre qui est de prévenir le décrochage scolaire et rattraper ce qui n'a pas pu être acquis.

Pourtant, la FCPE a demandé que du personnel médical soit présent dans les établissements. Nous espérons que la cellule santé départementale mise en place par le Rectorat en début de semaine, à destination des directions et des IEN puissent répondre à leurs questions mais les règles doivent être partagées avec les familles pour que l'égalité d'accès à l'éducation soit effective.

Par ailleurs, la FCPE 31 demande à ce que les parents, en cas de fermeture d'école ou mise en quarantaine de leur enfant, et ne pouvant ni télé-travailler ni trouver un mode de garde, ait leur salaire maintenu à 100%. Les familles ne peuvent pas être les victimes d'une mauvaise organisation et d'une mauvaise anticipation du gouvernement, l'effet de surprise ne peut plus être évoqué.

À cette fin, la FCPE redemande avec force l'embauche de personnels d'encadrement pour permettre la création de classes à effectifs réduits ou encore le suivi pédagogique des enfants en quatorzaine.

Mesdames et messieurs les représentants des collectivités territoriales, vous a-t'on demandé de répertorier des tiers lieux pour accueillir ces effectifs réduits, tel que stipulé dans la première hypothèse du plan de continuité pédagogique ?

Concernant le 2^{nde} degré, nous déplorons les classes surchargées, le non-respect de la sectorisation, le manque d'AED, de CPE et d'enseignants titulaires.

Nous nous inquiétons pour les élèves à besoins particuliers qui sont sans AESH en ce début de rentrée.

La FCPE 31 a fait le « Service Après-Vente » de l'affectation tout l'été. Nous ne trouvons pas normal que des lycéens soient encore en attente d'affectation, deux semaines après la rentrée. Beaucoup trop de familles ont été abandonnées par les établissements et les services du Rectorat. L'information à l'orientation et aux processus d'affectation ne sont pas accessibles à tous, ce qui ne permet pas une égalité des chances.

Monsieur le Directeur académique, nous nous tenons à votre disposition pour partager cela.



Concernant la carte scolaire du 1^{er} degré, le sureffectif et la fermeture de classes sont contraires à une distanciation physique convenable, à la limitation du brassage, à une remédiation scolaire efficace et à l'accueil convenable des enfants en situation de handicap et des dispositifs ULIS.

En effet, des écoles sont déjà en sureffectif dès la rentrée comme l'école maternelle Canta Lauseta à Villeneuve-Tolosane, les écoles La Rivière et Alphonse Daudet à Plaisance-Du-Touch, l'école Madeleine Brès à Léguevin, l'école Le Corail à Saint-Orens et l'école Moulien à Vent à Tournefeuille.

D'autres écoles vont l'être prochainement comme l'école à Donneville, l'école Henri-Puis à Saint-Orens, l'école Brassens à Saint-Jory et l'école Les Gachots à Léguevin

De plus, dès à présent, les écoles Du Lac de Labou à Saint-Jory et Henri-Puis à Saint-Orens ne permettent pas un accueil convenable des élèves du dispositif ULIS.

Les fermetures des classes concernent notamment les écoles toulousaines Jean Macé, Bénézet et Elsa Triolet.

Parmi les fermetures de classes citées se trouve la maternelle Elsa Triolet qui est du ressort de l'éducation prioritaire alors que leur GS ne sont pas dédoublées. Nous ne souhaitons pas que l'éducation prioritaire soit amputée.

En effet, les élèves de la métropole toulousaine, ceux des communes rurales isolées, ceux des communes dites attractives et des autres sont tous des enfants de la République, et l'État doit assurer l'équité.

